

Pétitionnaires : Commune de La Gripperie Saint Symphorien,
Communauté D'Agglomération Rochefort Océan

Projets : Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, Révision n° 2 du zonage
D'assainissement des eaux usées, élaboration du schéma directeur des eaux
Pluviales et du zonage d'assainissement des eaux pluviales

Enquête Publique Unique du 19 avril 2021 au 21 Mai 2021

2021

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS



LA GRIPPERIE SAINT SYMPHORIEN



Marianne AZARIO,
commissaire
enquêteur
ENQUETE PUBLIQUE
UNIQUE La Gripperie
Saint Symphorien

Marianne Azario
Commissaire Enquêteur

A l'attention de Monsieur le Président de la
Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan,

Parc des Fourriers, 3
Avenue Maurice Chupin
17300 ROCHEFORT

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique unique afférente à la révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, la révision n° 2 du zonage d'assainissement collectif et non collectif, l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales et du zonage d'assainissement des eaux pluviales sur le territoire de la commune de La Gripperie-Saint-Symphorien ; conformément à l'article R 123-18 du code de l'environnement, je vous adresse par la présente le procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales recueillies auprès du public intervenu à l'enquête.

Cette enquête publique unique prescrite par arrêté municipal n° 2021-10 en date du 24 mars 2021 s'est déroulée du lundi 19 avril 2021 au vendredi 21 mai 2021. Dans le cadre de trois projets distincts et de deux maîtres d'ouvrages, il convient de signaler que cette enquête publique unique a fait l'objet d'un accord entre la commune de la Gripperie -Saint-Symphorien et la communauté d'agglomération Rochefort Océan afin de désigner la commune comme autorité organisatrice de l'enquête.

Il faut noter également que cette enquête a été conduite dans le respect des consignes sanitaires édictées par les autorités de l'Etat.

A la faveur de cette enquête, aucune observation n'a été formulée sur le projet d'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales et du zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la commune de La Gripperie-Saint-Symphorien, projet porté par votre collectivité.

A la lecture du dossier soumis à enquête, j'ai une question en ma qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de schéma directeur met en évidence en page 87 les secteurs qui dysfonctionnent, parmi lesquels des débordements causés par l'absence d'exutoire clairement défini, localisés dans le secteur des grandes maisons, débordements aggravés à cet endroit par une canalisation plus étroite en aval.

Parmi les solutions de gestion mises en œuvre, il est proposé de supprimer cette canalisation située en amont du carrefour avec la Jardillière, ce afin de permettre un meilleur écoulement des eaux.

Ma question est la suivante : aurait-il été pertinent ou non de remplacer la canalisation par une section supérieure ?

.....

Le présent procès-verbal de synthèse vous est notifié, Monsieur le Président, par courrier postal le jeudi 27 mai 2021.

Conformément à l'article R 123-18 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de 15 jours pour produire vos observations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Fait à La Rochelle, le 27 mai 2021

Marianne Azario, commissaire enquêteur

